

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n°66/2022 et 88/2022 (point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour l'Ecole des Arts de Haute-Saintonge :

- Les tarifs pour le stage de danse orientale du 05 mars 2025 :

**Stage de Danse Orientale
Année Scolaire 2024 – 2025**

	Tarif élèves École des arts	Tarif CDCHS	Tarif Hors CDCHS
Stage de danse orientale	7,00 €	15,00 €	20,00 €

Fait à Jonzac,
Le

12 FEV. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex